



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

EDITION 2025-2031



SOMMAIRE

- Préambule : Pourquoi un projet d'établissement ?

I - PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE MUSIQUE ORPHÉE

4

- Une implantation historique sur le territoire
- Une structure moderne, performante et responsable, au bénéfice de la musique
- Un rayonnement géographique en expansion
- Une structure éthique, éco-durable et éco-responsable
- Une structure soucieuse du bien-être et du collectif

II - LA RAISON D'ÊTRE DE L'INSTITUT DE MUSIQUE ORPHÉE

9

- Enseigner la musique
- Faire vivre des ensembles vocaux et instrumentaux
- Animer le territoire par des prestations musicales
- Valoriser et promouvoir la musique et en particulier la musique d'harmonie
- Proposer des activités de médiation pour divers publics

III - LES ORIENTATIONS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

14

- Maintenir la qualité d'enseignement dans l'ensemble des disciplines
 - Améliorer la communication
 - Développer des partenariats
 - Favoriser la montée en compétence des acteurs
-
- Conclusion



● Préambule : Pourquoi un projet d'établissement ?

En 2025, le conseil d'administration de l'institut de musique Orphée (IMO) a décidé de concevoir un projet d'établissement pour les six années à venir.

À la fois état des lieux, diagnostic, outil de management et de stratégie d'évolution, ce projet est un support d'information sur le fonctionnement de l'association et son avenir, à l'attention de l'ensemble des parties prenantes : adhérents, partenaires et mécènes, salariés, ainsi que toutes celles et ceux qui s'intéressent à son action et à son devenir.

Confiée à un groupe de travail interne, l'élaboration de ce projet a été l'occasion d'une large concertation. En effet, il est apparu important pour le comité de rédaction de recueillir l'avis des personnes qui participent à un titre ou à un autre à la vie de l'Institut, afin de prendre en compte leurs avis et de les impliquer dans les choix du futur. C'est ainsi que des questionnaires ont été diffusés auprès des adhérents, des élèves, des partenaires, des élus, ainsi que des salariés, pour enrichir les réflexions.

Parallèlement, le comité de rédaction a travaillé sur trois axes de réflexion :

- la formalisation des buts poursuivis actuellement par l'IMO ;
- la réalisation d'un diagnostic objectif et subjectif de l'activité ;
- la construction de la vision à six ans.

Ces axes de réflexion ont porté l'élaboration du projet d'établissement.



I - PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE MUSIQUE ORPHÉE

● Une implantation historique sur le territoire

Si la musique est présente depuis la fin du 19^{ème} siècle à Roquecourbe et ses alentours, c'est après la Seconde Guerre Mondiale qu'elle va réellement se développer.

Sous l'impulsion de Raymond LAVAL puis Gérard LAVAL, l'Éveil Roquecourbain va progressivement acquérir ses lettres de noblesse. Les deux hommes vont former bénévolement des dizaines de musiciens afin de nourrir les rangs de l'orchestre. Se produisant lors des animations de villages, des grands concerts à Castres (Théâtre, église de la Platé, salle Gérard Philipe) en passant par les festivals et concours, la formation va se forger une solide réputation.

De nombreux partenariats (Graulhet, Réalmonet, Enfants Vabrais, Enfants Castrais, Union Mazamétaine, Association Culture et Musique du Sidobre à Lacrouzette, Lycée Barral à Castres...) vont se nouer au fil du temps afin de perdurer et de proposer des répertoires toujours plus prestigieux.

En 2008, sous la présidence de Roch CALMETTES, l'école de musique se structure et se professionnalise. Des intervenants sont recrutés pour la formation musicale et instrumentale.

En 2013, Gérard LAVAL cesse définitivement ses activités dans l'association et, par la fusion de deux structures partenaires, l'OHBLER (Orchestre d'Harmonie Barral – Lacrouzette - Éveil Roquecourbain) se constitue officiellement.

En 2016, grâce au Fonds de dotation Orphée, l'Éveil Roquecourbain, alors présidé par Jean-Marc CAZALS, est pourvu de locaux spécialement aménagés pour son activité. Ce renouvellement permet une augmentation très significative des effectifs, notamment au niveau de l'école de musique.

L'année 2023 marque le temps d'une restructuration. L'Éveil Roquecourbain devient Institut de musique Orphée. Si l'esprit demeure, l'IMO élargi le nombre de disciplines musicales et ambitionne alors de participer à l'Éducation Artistique et Culturelle (animations, musée) du territoire. Les liens avec certains partenaires historiques (Vabre, Lacrouzette) persistent mais de nouvelles actions voient le jour, en particulier à travers les projets « Orchestre à l'école » menés avec les collèges Barral (Castres) et St Dominique (Labruguière).



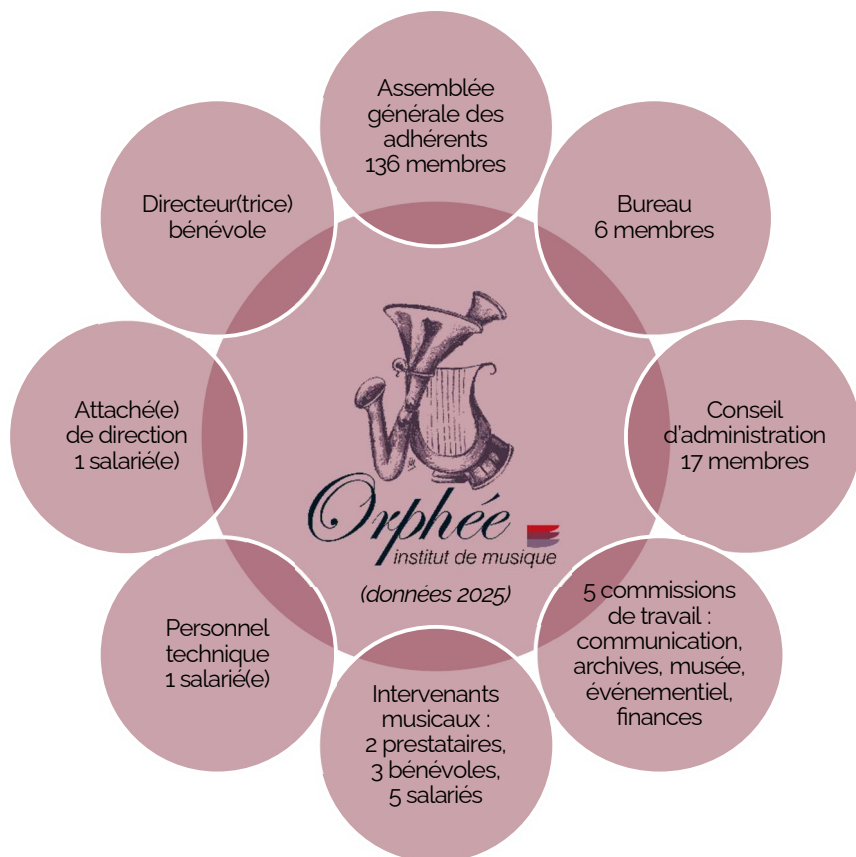
● Une structure moderne, performante et responsable, au bénéfice de la musique

L'Institut de musique Orphée, anciennement Éveil Roquecroubain, est une association Loi 1901 fondée en 1953. Agréée « Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) », l'IMO s'inscrit aussi dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Les statuts de l'IMO garantissent notamment la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, le fonctionnement démocratique et la transparence de gestion. Elle permet l'égal accès des hommes et des femmes ainsi que des jeunes aux instances dirigeantes (article 2 des statuts).

Son ambition est de permettre à chacun, à tous âges, de s'épanouir et progresser tout en donnant un sens à sa vie.

Le fonctionnement de la structure repose à la fois sur l'implication de salariés et de bénévoles.

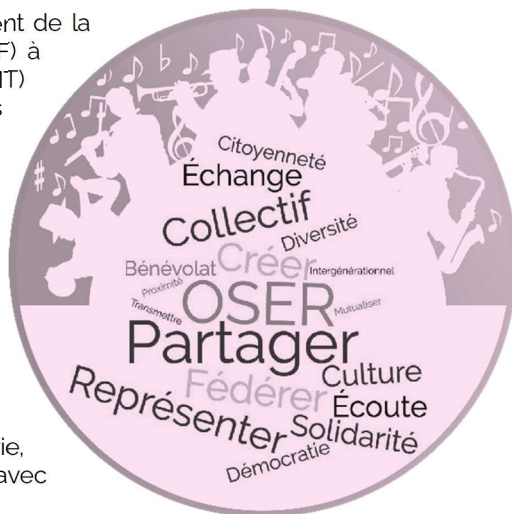


Données 2025

L'Institut de musique Orphée est adhérent de la Confédération Musicale de France (CMF) à travers la Fédération Musicale du Tarn (FMT) dont elle partage les valeurs humaines issues du mouvement orphéonique.

L'IMO fait résidence dans un bâtiment rénové et fonctionnel, disposant notamment d'un hall d'accueil, d'un espace permanent d'exposition, de 2 salles de formation, d'un auditorium (110 places) ainsi que d'une partition-thèque répertoriant un fonds important de partitions.

Le bâtiment, classé ERP LY 5ème catégorie, fait partie d'un ensemble en copropriété avec la société ALSO.



● Un rayonnement géographique en expansion

Implanté de longue date à Roquecourbe, l'institut de musique Orphée est situé au cœur de l'espace intercommunal Sidobre Vals & Plateaux, zone de 12 000 habitants qui s'articule principalement autour des communes de Roquecourbe, Lacrouzette, Burlats, Brassac et Vabre.

Acteur essentiel et majeur de la politique culturelle de ce territoire, l'IMO, en raison de son histoire, y perpétue la forte tradition de la musique d'harmonie et y produit la majorité de ses animations et événements musicaux. 54% des adhérents/élèves inscrits en sont d'ailleurs issus.

Au fil des années, le développement conjoint des activités artistiques (concerts, auditions, animations diverses...) et pédagogiques (enseignement musical, formation, accompagnement des pratiques...) ont conforté la place croissante de l'institut sur son territoire. Mais son recrutement en a désormais dépassé les limites, malgré la forte attraction de l'agglomération castraise et de ses alentours dont 46% des membres proviennent (*données 2025*).

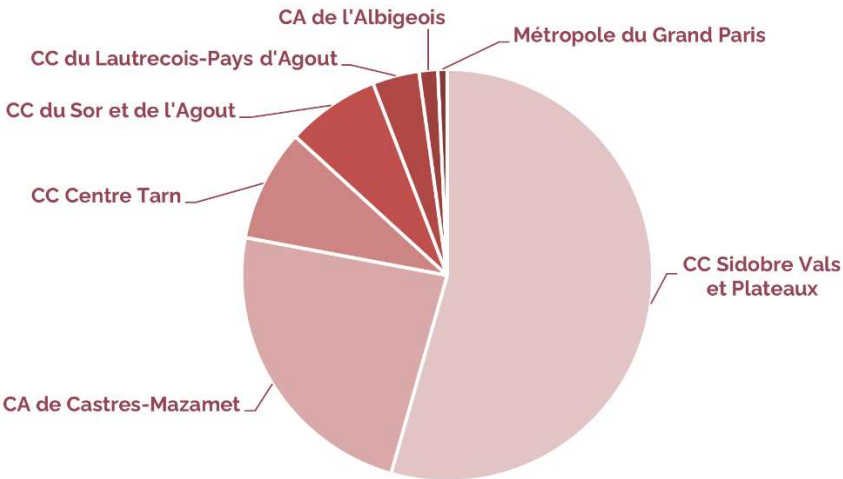


Désireux de propager et de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la connaissance de la musique et des activités musicales, l'IMO peut proposer et développer ses prestations dans un rayon plus large autour de Roquecourbe (30 kms au moins).

En effet, cette zone périphérique, forte de 110 000 habitants supplémentaires, est un terrain d'expression privilégié pour les principaux ensembles musicaux de l'Institut et un potentiel important de recrutement pour l'école de musique. Le public des principales villes telles que Castres, Réalmont, Mazamet, Labruguière est réceptif aux spectacles de qualité dans le cadre d'une large offre musicale. L'IMO peut cependant envisager de s'y produire quelquefois avec une programmation originale qui pourra également s'exporter vers des communes où cette offre est plus rare. C'est un vrai potentiel de ressources pour l'IMO si l'on considère l'affluence que connaissent les ensembles artistiques comparables qui s'y produisent, et la possibilité de recettes.

Dans cette zone, 48 communes ont moins de 3000 habitants. Elles peuvent également être intéressées par des représentations de proximité ou simplement par la connaissance des activités de l'école de musique dont la souplesse et l'adaptabilité sont des atouts majeurs par rapport à des structures plus conventionnelles et tout aussi éloignées de ces villages. Ces communes peuvent faire l'objet d'une extension du périmètre de communication de l'IMO.

Privilégier le territoire de l'espace intercommunal Sidobre Vals & plateaux sans pour autant s'y restreindre, semble un des axes de développement futur des activités de la structure.



■ Origine des adhérents de l'Institut de musique ORPHÉE
CA Communauté d'agglomération - CC Communauté de communes
(données 2025)

● Une structure éthique, éco-durable et éco-responsible

L'IMO s'efforce de s'inscrire dans ce cadre par la mise en œuvre de diverses actions. Une attention particulière est portée au contrôle de nos dépenses énergétiques : thermostats, programmation des appareils de chauffage, installation d'une pompe à chaleur dans l'auditorium, éclairage LED aident à réguler la dépense. La dématérialisation des inscriptions permet de tendre vers le « zéro papier ». Le tri sélectif est encouragé pour tous les usagers. Lors des événements, la préférence est donnée au circuit court en favorisant les commerçants locaux.

La pratique même de notre activité ne nécessite aucune batterie ou énergie extérieure, autre que le souffle et les mouvements de mains et de bras.

Différents services proposés s'inscrivent dans cette perspective éco-durable. Des instruments (d'occasion) sont prêtés ou loués évitant ainsi l'achat neuf immédiat. La valorisation du fonds de partitions permet une réutilisation constante.

La convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) inscrit les actions dans le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs.

La signature et le respect de la Charte du mécénat oblige l'IMO à l'égard de ses donateurs.

● Une structure soucieuse du bien-être et du collectif



Avec le concours de professionnels (phoniatre, kinésithérapeute...), l'IMO est engagé dans un programme pour la santé. La prévention des risques divers liés à la musique est prise en compte à travers des ateliers et animations muséographiques, conférences, mise à disposition de bouchons, brochures...

Une attention particulière est apportée à l'accueil des élèves en situation de handicap par des locaux adaptés et le suivi d'une référente psychologue qui, en lien avec la famille, évalue le niveau d'inclusion.



II - LA RAISON D'ÊTRE DE L'INSTITUT DE MUSIQUE ORPHÉE

Le but de l'IMO est de développer la musique à travers cinq domaines :

- Enseigner la musique
- Faire vivre des ensembles vocaux et instrumentaux
- Animer le territoire par des prestations musicales
- Valoriser et promouvoir la musique et en particulier la musique d'harmonie
- Proposer des activités de médiation pour divers publics (écoles, centres de loisirs, personnes en situation de handicap, EHPAD...)

● Enseigner la musique

L'enseignement de la musique est au cœur de l'action de l'IMO. L'école de musique « Éveil Roquecoubain » permet un accès à toute pratique vocale ou instrumentale, même si la priorité reste donnée aux instruments d'harmonie.

La volonté de souplesse et d'écoute envers les élèves se conjugue avec le niveau d'exigence nécessaire à l'apprentissage de la musique. Le référentiel d'enseignement de la CMF, propre à chaque discipline, fixe les objectifs à atteindre en se rapprochant de ceux des structures spécialisées (conservatoires). Les élèves sont accompagnés dans trois cycles de deux à cinq ans : initiation (1 à 2 ans), Cycle 1 et 2 (entre 3 et 5 ans chacun). À l'issue, les examens de la FMT valident la fin de chaque cycle.

Les intervenants et professeurs, salariés ou bénévoles, peuvent présenter des profils différents. Quel que soit leur diplôme, ils doivent être des musiciens confirmés, passionnés et pédagogues bienveillants. Ils sont recrutés sur entretien. L'association les accompagne s'ils souhaitent améliorer leurs compétences.

Des classes de maître sont organisées afin de bénéficier de regards extérieurs mais surtout de conseils émanant de professionnels, artistes reconnus et hautement qualifiés. Cette offre, très appréciée des élèves de l'école de musique, des participants extérieurs et des professeurs, peut concerner de nombreux instruments. Chaque classe se termine par un concert ouvert au public.



● Faire vivre des ensembles vocaux et instrumentaux

La pratique collective en amateur développe la compétence et la motivation des musiciens et chanteurs. Elle favorise également la mixité sociale et de genre, ainsi que le partage intergénérationnel.

Adaptées au niveau de chacun, ces classes et groupes offrent l'opportunité de développer l'écoute et la concentration. Elles favorisent aussi la cohésion et la transmission. Ce sont des moments de partage et de convivialité, où chacun apprend à mettre ses qualités individuelles au service du collectif.

La pratique d'ensemble favorise l'épanouissement personnel et renforce les liens à travers un engagement commun. Faire vivre des ensembles vocaux ou instrumentaux répond bien à la devise de l'IMO : « la musique pour tous ».



● Animer le territoire par des prestations musicales

Les activités développées par l'IMO participent à l'animation du territoire rural dans lequel il est fortement ancré.

Ainsi, l'auditorium "Gérard LAVAL" (inauguré en juin 2018) est le lieu emblématique de l'institut de musique Orphée et le symbole de son action. Il est l'écrin des pratiques collectives où les personnes (musiciens, publics) se rencontrent, échangent, vivent et partagent des émotions. Celles suscitées par la musique, bien sûr, mais aussi par la poésie de Lyrae, l'œuvre réalisée par Elisabeth DELÉTANG au plafond.

À la fois sobre et élégant, empreint d'intimité où le public touche presque l'espace scénique, l'auditorium « Gérard LAVAL » est un lieu désormais connu, où un public fidèle se retrouve régulièrement pour assister aux nombreux concerts programmés. C'est aussi un lieu partagé puisqu'il est proposé à la location dans un souci de promotion des expressions artistiques multiples.

Mais au-delà de Roquecourbe, l'IMO délocalise régulièrement ses activités sur l'ensemble du territoire pour venir au plus près des amateurs de musique. Si les concerts de Ste Cécile, le concert d'été à Burlats ou celui de l'automne à Mazamet sont devenus des classiques réputés, des prestations sont régulièrement réalisées dans le territoire de proximité de l'Institut : Montredon-Labessonnié, Vabre... Parfois même, des opportunités ou des partenariats ponctuels poussent les groupes à se produire « à distance » : Sorèze, Labastide-Dénat, Saint-Amans-Soulst...

Dans une démarche citoyenne, l'IMO participe systématiquement aux cérémonies républicaines, pour faire vivre le lien entre musique et République, à Roquecourbe, mais aussi à Lacrouzette et à Vabre.

En outre, en 2024, l'Institut a organisé le festival départemental des orchestres d'harmonie, FestivenTarn, qui s'est déroulé à Roquecourbe.





● Valoriser et promouvoir la musique et en particulier la musique d'harmonie

Au sein de l'Institut, un musée de la Musique d'harmonie a été installé. Lieu unique dans notre région, on peut y découvrir une collection d'instruments issus principalement de dons. Le visiteur peut aussi s'essayer au métier d'orchestrateur grâce à des applications multimédias qui permettent de mélanger les timbres, c'est-à-dire les sons de ces instruments. L'harmonie est un orchestre singulier, que l'on peut aussi aborder en se penchant sur les panneaux relatant l'histoire de l'Éveil Roquecourbain, harmonie locale de plus de 75 ans, et de son chef historique Gérard LAVAL, au travers de nombreux documents iconographiques.

De plus, des artistes locaux exposent dans ce lieu leurs œuvres et leur vision de l'orchestre. Des expositions temporaires peuvent également être proposées selon les saisons.



Dans un souci de conservation et de transmission, l'Institut prend en charge les instruments de musique ayant appartenu à d'autres formations qui n'en ont plus l'usage. L'Institut reçoit aussi des dons d'instruments et effectue régulièrement des achats afin de pouvoir notamment mettre à disposition des élèves de l'école de musique des instruments aux meilleures conditions.

L'Institut de musique Orphée participe à la valorisation de la musique d'harmonie en récoltant, répertoriant et conservant des partitions qui peuvent être mises à disposition d'orchestres partenaires ainsi que des revues et des ouvrages qui ont trait à la musique ou aux instruments. Le fonds répertorie désormais près de 800 partitions, identifiées et classées. L'Institut est également commanditaire d'œuvres musicales originales auprès de compositeurs contemporains, interprétées et enregistrées par son grand orchestre d'harmonie.

Les classes de maître déjà évoquées, qui se tiennent au sein de l'Institut depuis plusieurs années pour les flûtes et plus récemment pour les clarinettes, participent aussi à cette ambition.

L'Institut s'inscrit dans le programme national « Orchestres à l'école » et soutient actuellement six formations dans deux collèges. Enfin, il soutient aussi indirectement d'autres ensembles extérieurs, tel que le Trio Dolce 81.

● Proposer des activités de médiation pour divers publics

L'IMO souhaite, dans une démarche inclusive, s'ouvrir largement sur l'extérieur et aller notamment vers des publics éloignés de la musique. C'est ainsi que sont proposées des prestations destinées aux écoles, aux centres de loisirs, aux EHPAD et aux personnes en situation de handicap.

L'Institut adhère pour ce faire à la charte du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) qui vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, dans ses dimensions nationales et internationales.

III - LES ORIENTATIONS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Pour les six ans à venir, le projet consiste à :

● **Maintenir la qualité d'enseignement dans l'ensemble des disciplines :**

- En définissant auprès des intervenants musicaux et des élèves les attentes, en particulier sur les exigences pédagogiques,
- En maintenant le conseil pédagogique, lieu d'échange sur les pratiques,
- En conservant un effectif raisonnable à l'école de musique pour maintenir une bonne qualité d'enseignement.

● **Améliorer la communication :**

- En développant la commission communication de l'IMO en vue de médiatiser plus largement les événements,
- En mettant en place une stratégie de communication au besoin à l'aide de partenaires.

● **Développer des partenariats :**

- En maintenant les partenariats existants et en en recherchant de nouveaux. À titre d'exemples : Conservatoire à Rayonnement Départemental du Tarn, SACEM.

● **Favoriser la montée en compétence des acteurs :**

- En formant les salariés et les bénévoles à une meilleure gestion de l'association par le recours aux différentes agences départementales compétentes,
- Par le recours à l'OPCO « Uniformation » (Organisme Paritaire Collecteur Agréé),
- Par la formation secouriste, pour les salariés et bénévoles,
- Pour les intervenants musicaux et pour les élèves qui souhaitent basculer en cycle 3, en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).



● CONCLUSION

Le présent projet d'établissement définit les orientations artistiques et structurelles de l'Institut de musique Orphée pour plusieurs années. Il constitue un document fédérateur interne et externe, un cadre de travail pour les salariés de l'association et servira de ligne directrice pour l'évolution dans les cinq années à venir.

Le projet d'établissement 2025-2031 de l'Institut de musique Orphée a pour objectifs principaux :

- Maintenir la qualité d'enseignement dans l'ensemble des disciplines
- Améliorer la communication
- Développer des partenariats
- Favoriser la montée en compétence des acteurs

Applicable à la rentrée 2025 et pour une durée de six ans, il est un projet vivant qui doit pouvoir s'adapter. Une évaluation intermédiaire sera effectuée.

Les indicateurs suivants sont définis par l'équipe :

- Évolution des effectifs
- Répartition par discipline
- Nombre d'élèves présentés aux examens fédéraux
- Nombre de conseils pédagogiques par an (cible : 2)
- Évolution des recettes de concerts
- Nombre de nouveaux partenariats
- Nombre de formations proposées

Le présent projet d'établissement a été validé par l'ensemble de l'équipe pédagogique et adopté par le Conseil d'administration le 3 septembre 2025.



INFORMATIONS PRATIQUES



7 avenue de Castres 81210 Roquecourbe



05 67 27 37 12 - 06 13 52 13 36



contact@fonds-orphee.org



www.fonds-orphee.org



Orphée • institut de musique



Orphée • institut de musique



Orphée • institut de musique



Accessible aux personnes à mobilité réduite

